



Le Centre Hospitalier Valvert souhaite recruter et affecter un **Médecin Assistant Spécialiste**

Pôle de Psychiatrie Générale

Centre Hospitalier VALVERT

Secteur 13G09

Chef de Service : Dr Claude GUINARD
(04.91.87.67.64)

- Poste à pourvoir au 2 novembre 2011 -

Un poste d'Assistant Spécialiste se libère à compter du 2 novembre 2011 au CH Valvert, dans le service du Dr Guinard (ex Gavaudan), 13G09.

Le secteur comporte une unité ouverte temps plein de 23 lits, au recrutement varié, un Hôpital de Jour, un CMP, et une unité aux Urgences de l'Hôpital d'Aubagne (UPAUL, activité de liaison et d'orientation).
Le poste disponible est réparti entre le CMP et l'UPAUL (répartition à définir).

Un projet de création de CAC sur le site de Valvert est imminent (intersectoriel), dans lequel le secteur 9 est très impliqué.

Le service vient d'être sélectionné comme l'un des 5 sites régionaux pour l'expérimentation du CCOMS Médiateurs de Santé/Pairs. Un GEM est en cours de création à Aubagne.

Une activité d'HAD et un CATTP sont également en projet sur le secteur.

Enfin il est possible de participer ou d'être initié à la Thérapie Familiale Systémique (consultations assurées par 3 Psychiatres du Pôle dont 1 du secteur).

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat du Dr Guinard au 04 91 87 67 64 ou à l'adresse suivante : claudé.guinard@ch-valvert.fr

Les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par le Code de la Santé Publique pour l'exercice de la profession de médecin en France. Ils doivent à ce titre justifier d'une autorisation d'exercice attestée par l'inscription à l'Ordre des Médecins. Cette inscription doit porter mention de leur qualité de spécialiste (**spécialité psychiatrie**).

Les candidats devront faire parvenir à la direction du Centre Hospitalier VALVERT, à l'attention de Monsieur le Directeur, dans les plus brefs délais et en tout état de cause **au plus tard le 30 novembre 2011**, un dossier de candidature constitué de :

- **Lettre de candidature**
- **Relevé d'identité bancaire**
- **Copie certifiée conforme du diplôme de docteur en médecine**
- **Copie certifiée conforme du diplôme d'études spécialisées ou de certificat valant spécialité**
- **Certificat médical délivré par un médecin hospitalier attestant qu'ils remplissent les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières**
- **Un curriculum vitae**
- **Attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins**
- **Attestation de qualification délivrée par le Conseil de l'Ordre des Médecins (en tant que médecin spécialiste psychiatre)**
- **Identifiant RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé)**

DIRECTION

CENTRE HOSPITALIER VALVERT

78, BOULEVARD DES LIBÉRATEURS 13391 MARSEILLE CEDEX 11

TÉLÉPHONE 04 91 87 67 02 - TÉLÉCOPIE 04 91 87 67 08

Tout courrier doit être adressé impersonnellement au Directeur de l'Etablissement

Le candidat retenu se verra proposer un contrat qui reprendra les dispositions générales de l'article R6152-510 du Code de la Santé Publique relatif aux assistants des hôpitaux.

L'attention des postulants est attirée, notamment, sur le fait que les fonctions d'assistant des hôpitaux s'exercent à temps plein et sont exclusives de toutes autres activités, à l'exception de la participation aux jurys de concours, à l'enseignement et à la formation des personnels. En outre, conformément aux dispositions propres à l'établissement, les assistants devront participer à un service de garde sur place, donnant lieu à indemnisation selon les modalités réglementaires et à un service d'astreinte à domicile donnant lieu à récupération ou rémunération.

Fait à Marseille, le 17 octobre 2011.

Le Directeur,



Robert BRENGUIER